

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2008-285 du 5 novembre 2008 portant nomination d'experts  
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique**

NOR : *SJSM0831160S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à  
R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 portant nomination d'experts auprès de la  
commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 susvisé, à titre  
complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 26 janvier 2007 susvisée :

M. Alt (Roger) ;  
Mme Autret-Leca (Elisabeth) ;  
M. Bernard (Jean-Louis) ;  
M. Chalumeau (Martin) ;  
Mme Charlety (Dominique) ;  
Mme Jacqz-Aigrain (Evelyne) ;  
Mme Lorme (Catherine) ;  
M. Mahé (Emmanuel) ;  
Mme Paret (Stéphanie) ;  
M. Point (Georges) ;  
M. Sebban (Sydney) ;  
M. Storme (Laurent) ;  
M. Tremolières (François) ;  
Mme Vergely (Catherine) ;  
M. Wollner (Alain).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2008.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT